Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA SAINT-ETIENNE-DE-MAURS
Numéro du lot	fd15-323
COMMUNE(S)	SAINT-ETIENNE-DE-MAURS
Massif chevreuil	Bassin de Maurs
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	AYMAR Patrick
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	Cité du Bruel, 15600 SAINT-ETIENNE-DE-MAURS
Téléphone (fixe et portable)	04.71.00.00.00
Courriel	fd15-323@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 391.00	Surface Totale: 1717.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2016 / 2017

	CERF				CHEVREUIL
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL	
Attribution année précédente					24
Réalisation année précédente					24
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité
Attribution théorique					16
DEMANDE 2016 / 2017					24

Fait le vendredi 25 mars 2016 à SAINT-ETIENNE-DE-MAURS Signature